



PEINTURES

FONCTION

DÉCORATIVE

REMISE DU CHANTIER AU PEINTRE

REFERENCES
NF P74-201
(NF DTU 59.1)

& FICHES
TECHNIQUES
PRODUITS

- **Les subjectiles à peindre doivent être accessibles** au matériel de mise en œuvre (échafaudages, manutention, application) et dégagés de toute végétation compromettant cette accessibilité.
- Les travaux et installations des autres corps d'état sont **protégés par les corps d'état concernés**.
- La mise en peinture des menuiseries et métallerie (serrurerie) ne peut être faite qu'après **mise en jeu des parties mobiles**.
- **L'état des subjectiles est conforme** aux exigences correspondant à leur nature (article 5 du NF DTU 59.1 P1-1) et au degré de finition souhaité par le maître d'ouvrage, sans autres travaux préparatoires et d'apprêt que ceux prévus à l'article 6 du NF DTU 59.1 P1-1.
- Les **métaux ferreux** livrés sur le chantier par le métallier ou le serrurier doivent avoir été **préparés en atelier par sablage** (degré de soin Sa 2^{1/2} minimum) et être revêtus d'un primaire inhibiteur de corrosion pouvant assurer une fonction anticorrosion pendant une durée d'exposition aux intempéries de **six mois** sans être revêtu. Le peintre doit être informé de **la nature** de ce primaire d'atelier, afin de s'assurer de **sa compatibilité** avec le système de peinture utilisé.
- Un lieu de **stockage** des produits doit être prévu, **à l'abri du gel et des températures supérieures à 35°C**.

ENVIRONNEMENT

Température ambiante
entre **5 et 35°C**



Température du subjectile
entre **10 et 30°C**
(et 3°C au dessus du point de rosée)

Hygrométrie
ambiante
inférieure à **80%**



**Subjectile sec,
sain et propre**

Exempt de
graisse, d'huile, de
condensation, de rouille,
de calamine, de ciment,
de plâtre, de marquage
à la craie...



Temps sec,
à l'abri du vent
et du rayonnement
direct du soleil

PRÉPARATION DES SUPPORTS



SUBJECTILES CONCERNÉS
métaux ferreux, non ferreux ou galvanisés, métallisés, anciennes peintures en bon état

Nettoyage, dépeussierage, dégraissage, et préparation des fonds conformément aux **tableaux 19, 21, 22 et 28 de l'article 6**, et à **l'article 7.5.5** du NF DTU 59.1 P1-1 suivant la nature du fond, et l'état de finition souhaité **B ou C** sur métaux non ferreux uniquement. **La finition A n'est pas réalisable sur métaux.**

IMPORTANT

LES DIFFÉRENTS MÉTAUX NÉCESSITENT UNE PRÉPARATION PARTICULIÈRE ET UN PRIMAIRE SPÉCIFIQUE À LEUR NATURE

Application du système de peinture

selon tableaux de l'article 6 du NF DTU 59.1 P1-1 en fonction de l'état de finition souhaité et indications spécifiques des fiches techniques des produits utilisés

Les teintes de coefficient d'absorption solaire supérieur à 0,7 sont à proscrire

Etats de finition

Finition C : reflète l'état du subjectile, quelques coulures admises. Cette finition ne peut être exécutée sur métaux ferreux en extérieur.

Finition B : se distingue de la finition C par l'application d'une couche intermédiaire. L'aspect obtenu reste proche de celui de la finition C.

Les défauts de planéité du subjectile métallique ne sont pas repris, ce qui exclut la finition A.

MISE EN ŒUVRE

RÉALISATION D'UNE SURFACE DE RÉFÉRENCE

(10m² pour toute surface supérieure à 1000m²) validée par le maître d'ouvrage et conservée jusqu'à la réception des travaux

Matériel adapté à la phase aqueuse ou solvant



Pistolet



Rouleau



Brosse

selon indications spécifiques de la fiche technique du produit utilisé afin d'obtenir les consommations requises

Délai de séchage

De manière générale à 23°C /HR 50%
(variable en fonction des conditions ambiantes d'application)



Acrylique
Recouvrable
8h



Mixte
Recouvrable
12h à 24h



Alkyde/PU
Recouvrable
24h

à vérifier sur la fiche technique du produit utilisé

Durcissement complet : 48h minimum

IMPORTANT

LES SURFACES NE DOIVENT PAS ÊTRE SOUMISES À EMPOUSSIEREMENT OU INTEMPÉRIES, NI À SOLLICITATIONS MÉCANIQUES, AVANT DURCISSEMENT COMPLET DU SYSTÈME



LIVRAISON

- La remise en service des subjectiles peints et la poursuite de travaux par d'autres corps d'état ne doit s'effectuer qu'après **séchage (sec au toucher au moins)** du système de peinture et réalisation de **la réception des travaux**.
 - La réception des travaux** doit être effectuée avant toute remise en service des lieux. Elle doit être exécutée conformément aux dispositions de la norme NF P03-001 ► **observation à 2 m** de distance minimum, incidence de la **lumière 70 à 110°**
 - L'état de finition des surfaces doit être conforme au devis descriptif, et à la surface de référence. **A cet égard, le dépôt sur les revêtements exécutés en extérieur de matières étrangères ou provenant de l'atmosphère (pollen, sable, polluants industriels...) pendant le séchage, le durcissement et la mise en œuvre avant réception de ces revêtements, ne peut être considéré comme une non-conformité.**
- Les interventions nécessaires de nettoyage ou de réfection** par l'entrepreneur donnent lieu à paiement de travaux supplémentaires (cf. article 7.3 du NF DTU 59.1 P2).

